

VILLE DE  
RIORGES

N° 6\_3

OBJET :

**VIE ASSOCIATIVE ET ACTION  
CULTURELLE**

**APPROBATION D'UNE  
CONVENTION A PASSER AVEC  
L'APART POUR UNE  
EXPOSITION AUTOUR DE  
L'ILLUSTRATION**

# Délibération du Conseil Municipal

Séance du 15 NOVEMBRE 2018 - 20 h 30

LE MAIRE CERTIFIE

1. *Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait à la porte de la Mairie le 16 novembre 2018.*

2. *Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de 33 sur lesquels il y avait 28 membres présents, savoir :*

Jean-Luc CHERVIN, *maire* ; Martine SCHMÜCK, Eric MICHAUD, Véronique MOUILLER, Jacky BARRAUD, Nathalie TISSIER-MICHAUD, Nabih NEJJAR, Pascale THORAL, Alain CHAUDAGNE, *adjoints* ; Bernard JAYOL, Alain ASTIER, Gilles CONVERT, Roland DEVIS, Christian SEON, Pierre BARNET, Michelle BOUCHET, Brigitte MACAUDIERE, Isabelle BERTHELOT, Thierry ROLLET, Valérie MACHON, Elodie PINSARD-BARROCAL, André CHAUVET, Chantal LACOUR, Suzanne LACOTE, Andrée RICCETTI, Martine LAROCHE-SZYMCZAK, Jacqueline RUBLON, Monique VIAL, *conseillers municipaux*.

*Absents avec excuses :*

Stéphane JEVAUDAN, *adjoint* ; Nicole AZY, Blandine LATHUILIERE, Florence COLOMB, *conseillers municipaux*.

*Absent sans excuses :* Guy CONSTANT

*Secrétaire élue pour la durée de la session :* Elodie PINSARD-BARROCAL

A l'ouverture de la séance, M. le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Stéphane JEVAUDAN Nicole AZY Blandine LATHUILIERE Florence COLOMB	Eric MICHAUD Chantal LACOUR Martine SCHMÜCK Andrée RICCETTI

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

1 élu absent sans pouvoir (Guy CONSTANT)

**VIE ASSOCIATIVE ET ACTION CULTURELLE****APPROBATION D'UNE CONVENTION A PASSER AVEC L'APART  
POUR UNE EXPOSITION AUTOUR DE L'ILLUSTRATION**

Véronique MOUILLER, adjointe, déléguée à l'action culturelle, expose à l'assemblée :

"Pour ses 10 ans, l'APART (Atelier de Pratiques Artistiques), collectif riorgois travaillant autour de l'illustration, propose d'organiser, en collaboration avec la ville, une exposition au château de Beaulieu, intitulée "*Les mondes de l'APART*". Cette exposition aura lieu du 1<sup>er</sup> au 16 décembre 2018.

L'accent sera mis sur une création ambitieuse 100 % locale : "*À la Droite du Diable*", BD de Christian CHAVASSIEUX (auteur roannais) et Thibaut MAZOYER (illustrateur de l'APART), dont la sortie sera prévue à l'occasion de l'exposition.

L'APART invite aussi Carine HINDER, auteure et illustratrice française. Repérée par de prestigieuses maisons d'édition, son travail a été de nombreuses fois récompensé (Prix Renaudot, lauréate de la charte des auteurs, prix des lecteurs de Grand Quevilly, Prix Ludia 2016, etc.). Elle présentera la mise en image de son dernier livre jeunesse : "*L'île aux aventures*" (édité chez HEMMA).

Cette exposition sera ouverte aux scolaires sur réservation et au grand public de 14h à 18h en semaine et de 9h à 12h et de 14h à 18h les week-ends.

Les illustrateurs proposeront de découvrir leur métier, du dessin à l'édition, en installant leur atelier dans le château pendant toute la période de l'exposition. Au moment de l'exposition, les 8 illustrateurs riorgois auront une actualité avec chacun, une BD à proposer.

Différents temps forts seront proposés :

- l'inauguration le samedi 1<sup>er</sup> décembre 2018 à 16h avec dédicaces ;
- un concert avec l'association Les Tisseurs de Sons ;
- une ouverture nocturne le 8 décembre 2018.

Afin de formaliser cette collaboration, une convention d'exposition doit être passée avec L'APART, permettant de définir les champs d'action de chacun :

- à la charge des artistes : l'accueil des différents publics et la surveillance de leur exposition, la réalisation du visuel, la diffusion des documents de communication, l'animation de visites à destination des scolaires ;
- à la charge de la ville : le transport, l'installation, le vernissage, l'assurance de l'exposition, la création et l'impression de 200 affiches et de flyers avec le programme détaillé, la communication en direction du public et des scolaires, la participation aux frais d'accueil de Carine HINDER à hauteur de 1 500 € sur présentation d'une facture."

...

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

1. approuve la convention à passer avec L'APART, dont le projet est joint à la présente délibération ;
2. autorise le maire à la signer.

Ont signé au registre tous les membres présents

Certifié,

Riorges, le 16 novembre 2018

Le Maire

Jean-Luc CHERVIN



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201840-20181115-6\_3-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/11/2018

Affichage : 16/11/2018